de plus avoir raison du stoïcisme et du courage de l'abbé Sintély.

Sa messe terminée, il revint à la sacristie se soutenant à peine, le visage baigné de larmes; ses mains tremblantes ne pouvaient plus porter le calice.

Dès qu'il eut quitté ses habits sacerdotaux, le curé l'embrassa et lui dit:

—Tout le quartier est venu depuis hier au presbytère pour vous voir, mon cher Sintély. Je n'ai pas voulu qu'on troublât vos douloureuses méditations; moi-même je n'ai pas osé monter, mais j'ai pensé à vous toute cette nuit!....

Charles incapable de prononcer une parole ne put même pas prononcer ce seul mot—"Merci."

—Venez, continua le curé, il y a quelqu'un qui vous demande dans le petit salon.

L'abbé suivit machinalement, comprenant à peine ce qu'on lui disait.

Dès que la porte fut ouverte, le curé poussa Charles en avant, et discrètement s'en alla.

Un prêtre se promenait de long en large, le chapeau sur la tête, les mains derrière le dos.

Au moment où le jeune homme franchit le seuil de la pièce, il avait le dos tourné, mais à cette silhouette mince et raide ressemblant à celle d'un officier de cavalerie, à ce pas nerveux et saccadé, à cette tête fièrement rejetée en arrière, Charles, malgré la soutane noire dont était vêtu l'étranger, ne pouvait se tromper.

Son cœur bondit dans sa poitrine.

Il avait donc compris combien grande était sa souffrance puisqu'il était venu!

L'archevêque, car c'était lui, se retourna brusquement:

—Ah! monseigneur, s'écria Charles, la voix entrecoupée de larmes, vous avez donc pensé à moi?...

—Est-ce que vous croyez que j'ai pu faire autre chose depuis hier? répondit le prélat.

Et faisant deux pas vers lui:

—Je sais, continua-t-il, que vous venez de dire votre messe, c'est votre réponse. Mais je n'avais pas douté de vous, mon fils, non, pas une minute!....

Un sentiment plus fort que toute volonté chez cet homme qui se possédait cependant si merveilleusement, fit qu'il ouvrit ses bras: l'abbé vint s'y jeter en sanglotant.

Le prélat le laissa un instant pleurer sur son épaule.

—Ah! murmura-t-il enfin, comme je vous avais bien jugé, mon fils, et qu'elle joie profonde vous me causez!

Et comme le jeune prêtre ouvrait la bouche pour répondre:

—Ne me dites rien, reprit l'archevêque, pleurez. Vos larmes sont agréables à Celui auquel depuis hier vous avez donné bien plus que votre vie. Et moi, qui sais quel est votre désespoir, je vous admire et je vous aime.

Un quart d'heure après seulement l'abbé eut la force de se dégager de cette étreinte puissante mais aussi tendre et aussi douce que l'eût été celle d'un père.

—Monseigneur, balbutia Charles, vous l'avez deviné, je le remplirai, ce devoir terrible qui me brise et me tue, mais je vous supplie de m'accorder une grâce. Si je ne vous avais pas vu, j'allais partir pour vous la demander à l'archevêché.

—Laquelle, mon fils? Parlez.

—Je n'ai pas le droit de regretter la résolution que je viens de prendre, puisque c'est le devoir. Mais entendre Raymond une fois encore m'adjurer de parler comme il l'a fait hier, assister muet et impuissant à son désespoir, à sa torture, à sa condamnation peut-être.... Non, monseigneur, je ne le pourrais pas.

Les paupières du prélat battirent légèrement.

—Alors, demanda-t-il que désirez-vous?

—Je voudrais partir pour les missions étrangères, monseigneur. Et là peut être que la mort, mille fois plus douce que mes tortures d'aujourd'hui, que mes douleurs de demain, voudra enfin de moi.

L'archevêque hocha tristement la tête:

—Ne comptez pas là-dessus, dit-il, cette permission je ne vous la donne pas.

Charles tressaillit.

—Mais, monseigneur, dit-il, vous ne sentez donc pas qu'il faut que je parte pour une autre raison encore que celle que je vous donne?

—Laquelle?

—Voulez-vous qu'on dise d'un prêtre de votre diocèse, qu'il est le frère d'un assassin, d'un empoisonneur?

—Ça, Sintély, ne vous en occupez pas, c'est mon affaire. D'ailleurs, je vous donnerai une situation si haute, je vous envelopperai tellement de ma confiance et de mon estime, je vous ferai vivre si près de moi dans mon affection et dans mon ombre, qu'il faudra bien que tous pensent ceci:

"—Ce n'est pas seulement une consolation que lui donne l'archevêque, c'est une compensation de l'horrible injustice que ni l'un ni l'autre ne mérite, pas plus le médecin qu'on accuse, que le prêtre dont le prélat fait son ami.

Charles ému à rendre l'âme n'eut que la force de balbutier:

—Oh! monseigneur, qu'allez-vous donc faire de moi?

—Mon secrétaire intime, c'est-à-dire celui qu'il nous est permis d'aimer le plus sur terre, à nous qui n'avons pas de famille. C'est vous, mon fils, qui serez le confident de mes pensées les plus secrètes; qui me consolerez dans les rudes épreuves qui me sont imposées; vous qui dans mes moments de découragement,—et ils sont nombreux aujourd'hui,—me redonnerez des forces en me montrant le but

Le jeune homme ne répondit pas.

L'archevêque d'une voix encore plus grave continua:

—Et puis vous avez aussi une autre mission à remplir, Sintély, une mission sainte et sacrée, à la hauteur de laquelle votre délicatesse et votre cœur seront seuls placés, et que votre courage ne saurait refuser.

—Laquelle, monseigneur? demanda l'abbé tremblant.

—Vous disiez tout à l'heure que vous ne pourriez supporter une fois de plus les supplications de votre frère, ses larmes, son désespoir. Vous vous calomniez, mon fils. Car il n'y a qu'un homme au monde qui ait assez de grandeur, de dévouement et de noblesse pour le consoler, c'est vous.

—Oh! je ne le pourrai pas, murmura le malheureux, non je ne le pourrai pas!

—Si, vous le pourrez. Et vous ajouterez, quand vous verrez le docteur Sintély, que tous les instants de votre vie seront consacrés, dans votre nouvelle existence, à chercher la preuve de son innocence.

Je vous y aiderai.

Et qui sait!.... Les voies de Dieu sont impénétrables.... Dans la situation que vous occuperez, allant partout répandre mes aumônes, appelé à tout consoler, à tout savoir, à tout écouter, qui sait s'il ne vous arrivera pas quelque révélation pouvant réhabiliter votre frère.

Allons, fit-il de sa voix nerveuse, debout! Les affaires de ce monde ne se font pas avec des sanglots ou des larmes.

Si vous voulez sauver Raymond, ce qui n'est peut-être pas encore impossible, il faut y travailler aujourd'hui même; mais aujourd'hui, vous m'entendez, pas demain.

—Ah! monseigneur, parlez. Après les paroles que vous venez de prononcer, puis-je encore vous résister? Tout ce que vous m'ordonnerez de faire, je le ferai. Je vous obéirai aveuglément. Mais aujourd'hui, malgré votre bonté, malgré cette affection qui me touche et qui me remue jusqu'au plus profond de l'âme.

—C'est un tort; il ne faut jamais laisser son courage s'en aller dans les larmes; au contraire; on doit demander au travail, à l'activité, au devoir les distractions nécessaires pour se retremper et se ressaisir. Vous venez de dire que vous m'obéirez aveuglément, je retiens cette parole. Je vous emmène à l'instant dans ma voiture, avec moi; aujourd'hui même vous entrerez dans les nouvelles fonctions que je vous confie. Et moi ce soir je commencerai à voir des amis puissants, que je pourrai peut-être faire agir en faveur de votre frère.

Plus que jamais, je vous le répète; courage et confiance. Nous nous en sortirons, il faut l'espérer!....

L'abbé s'inclina et ne put que murmurer:

—Je suis à vos ordres, monseigneur.

VIII

L'ENFANT VOLÉ.

Quand Jeannie avait vu la voiture s'éloigner du château de la Roche-Morte en emportant Madeleine dont on la séparait violemment, elle éprouva une crise de désespoir et de rage impossible à dire.

Elle montrait le poing aux gendarmes qui voulaient l'empêcher de courir derrière le landau, elle se débattait dans leurs bras, elle les eût mordus si elle eût pu, elle pleurait et leur criait dans ses sanglots:

—Ah! lâches! ah! monstres! c'est parce que nous sommes des femmes seules que vous êtes si cruels avec nous!...

Un de ceux qui étaient là avait une bonne figure de brave homme et faisait d'incroyables efforts pour ne pas laisser voir l'émotion qui l'étranglait, des efforts qui hérissaient sa moustache, faisaient battre ses paupières et couvraient de tics nerveux son visage honnête.

Jeannie s'en aperçut.

—Ah! monsieur, dit-elle en changeant subitement de ton, vous n'avez pas l'air méchant, vous! Est-il donc possible que [illegible] tant de mal à ma pauvre maîtresse, qui, elle, n'a jamais fait que du bien dans sa vie.

Puis joignant ardemment les mains:

—Vous avez peut-être des enfants? dit-elle. Alors vous devez comprendre le désespoir de cette pauvre mère qu'on vient de séparer de sa fille, tout ce qui lui reste au monde! Je vous en conjure, ramenez-nous vers elle!

Le gendarme pleurait.

Est-ce que vous croyez, dit-il, que si je le pouvais je ne le ferai pas tout de suite? Mais nous ne sommes pas les maîtres, ma pauvre fille. Ce sont les magistrats qui commandent ici, nous ne sommes que de pauvres diables, esclaves du devoir et de la consigne. On nous dit: Allez, et nous allons; partez, nous partons; faites-vous tuer, nous le faisons.

La grande colère de Jeannie était tombée.

La tête appuyée contre un des piliers de la porte, elle sanglotait à fendre l'âme.

Il avait raison le gendarme, elle le sentait bien, et ce n'était pas à ces modestes et humbles serviteurs de la loi qu'elle pouvait en vouloir. Mais séparée de Madeleine, en pensant aux larmes et au désespoir de la marquise, Jeannie se sentait devenir folle.

—Mademoiselle, lui dit doucement le gendarme, voulez-vous me permettre de vous donner un conseil?

—Parlez.

—Rentrez chez vous, calmez tout le monde, soignez bien la petite. Veillez surtout à ce qu'il ne lui arrive rien; madame vous l'a confiée, pensez que cette enfant est tout pour elle aujourd'hui. Après cela, attendez patiemment le retour de votre maîtresse. Les braves gens n'ont rien à craindre de la justice; n'ayez pas peur, elle reviendra!

Ces paroles raisonnables rendirent un peu de calme à Jeannie, elle suivit le conseil du gendarme et rentra au château. Là elle trouva tout sens dessus dessous, et les gens plus affolés les uns que les autres.

Ses larmes, son désespoir, ses cris avaient achevé de faire perdre aux vieux serviteurs du château le peu de sang-froid qui leur était resté.

Comme c'était une maîtresse fille, elle comprit vite qu'elle avait fait une faute, et que même dans l'intérêt de sa sœur de lait, tout devait rester dans l'ordre et le calme au château.

Elle rassembla les domestiques.

—Mes amis, leur dit-elle, le gendarme a raison. Madame n'a rien à craindre de personne parce que c'est une sainte, vous le savez comme moi. Que chacun reprenne ses occupations, ce sera le meilleur moyen de lui plaire quand elle sera de retour. Et surtout ne parlez pas d'elle, à personne au dehors. Vous me comprenez, n'est-ce pas?

Un de ceux qui étaient là l'interrompit:

—Mais si nous entendons dire du mal d'elle, l'interrogea-t-il, que faudra-t-il faire?

Le naturel violent et absolu de Jeannie reprit le dessus.

—Oh! celui-là qui se permettrait de l'insulter, dit-elle, vous pourriez l'étrangler comme un chien!

Le lendemain la Roche-Morte avait son aspect accoutumé. Chacun avait repris le travail de tous les jours, Jeannie seule, les yeux brillants comme des étoiles, la gorge frémissante, allait, venait, s'occupait constamment de Léone, mais malgré toute sa volonté n'arrivait ni à s'apaiser ni à se contenir.

Quelques jours se passèrent.

Un matin, elle berçait la mignonne enfant qui déjà lui souriait, quand lui fut remise la sommation d'avoir à se présenter le surlendemain à Saint-Justin pour y subir un interrogatoire.

Comme elle avait assisté à la maladie de M. de Cypières, sans le soigner toutefois, elle ne trouva pas la chose extraordinaire, et partit sans méfiance.

Un instant elle eut l'idée d'emmener Léone et sa nourrice avec elle, mais il pleuvait à torrents, il faisait une de ces humidités pénétrantes et malsaines, mille fois plus malfaisantes que le froid le plus rigoureux, elle eut peur de faire attraper quelque dangereuse maladie à l'enfant qui lui était confiée, et elle partit seule après avoir recommandé à Seconde de veiller sur Léone avec la plus grande sollicitude.

Elle fit le trajet très vite dans une des voitures du château.

Au contact de Madeleine, soit à Paris, soit dans tous ses voyages où elle l'avait accompagnée bien plus comme une demoiselle de compagnie que comme une femme de chambre, Jeannie s'était formée.

Elle avait pris les manières, la démarche et même la toilette d'une jeune fille de bonne maison. Toujours vêtue de noir, le plus souvent avec des toilettes de la marquise, très simples, mais sortant de chez les bonnes faiseuses, Jeannie était devenue remarquablement jolie et attrayante.

Tous les plus beaux garçons du pays s'en étaient aperçus, et le lui avaient prouvé en la demandant en mariage. Mais elle avait constamment refusé, répondant toujours la même chose.

—Elle ne voulait pas quitter Mme la marquise, et avait décidé de rester libre afin de se mieux dévouer à sa sœur de lait.

Nos lecteurs savent bien que ce n'était pas là la vraie raison du célibat obstiné de cette jolie fille, fraîche, rose et appétissante comme un matin de mai, et qu'il ne fallait chercher des motifs de ses refus que dans le sentiment tendre et fidèle qu'elle conservait pour André Bascou, son compagnon d'enfance.

Elle renvoya sa voiture à l'entrée de la ville et se dirigea seule vers le tribunal où était le cabinet du juge d'instruction.

Elle n'avait pas fait dix pas dans le long corridor qui de la rue conduit au premier étage du palais de justice de Saint-Justin, qu'elle devint plus blanche qu'une morte pendant que son cœur battait à l'étouffer. André Bascou arrivait vers elle, le visage triste mais les yeux éclairés d'une flamme heureuse.

—Bonjour, Jeannie, dit-il, en prenant ses petites mains gantées et en les serrant d'une longue pression douce sous laquelle la pauvre fille se sentait mourir. Il y a un instant à peine que j'ai appris au parquet que tu étais assignée pour ce matin.

Sans cela, je serais, pour sûr, venu à ta rencontre, loin sur la route.

—Y a-t-il longtemps que tu n'as vu Madeleine? lui demanda-t-elle aussitôt en refoulant la joie que faisaient naître en elle les paroles du jeune homme, joie qu'elle se reprochait presque comme une mauvaise action dans ce moment de larmes et de deuil.

—Je l'ai aperçue ce matin même.

—Comment va-t-elle?....

—Elle m'a reconnu et m'a fait un signe affectueux de la main. Tous ces jours-ci le docteur Laborde l'a vue. C'est un très brave homme qui lui a fait beaucoup de bien et l'estime profondément.

Il m'a dit qu'elle allait beaucoup mieux et était assez calme.

Un soupir dilata la poitrine de la jeune fille.

—Ah! cher André, dit-elle, quel baume tu me mets sur le cœur!......

Plus bas, elle ajouta:

—Ne pourrais-je pas la voir?....

—Hélas, non! Et il est même inutile de le demander, car elle est au secret le plus absolu.

—Et ça durera longtemps?

—Jusqu'à ce que l'instruction soit close.

A ce moment-là, j'obtiendrai à coup sûr que l'on t'introduise auprès d'elle. Je te dirai même que si je n'ai pas donné ma démission depuis le commencement de cette horrible affaire, c'est que j'espère, en restant dans mes fonctions, pouvoir lui être utile, soit à elle, soit à Raymond, qui doit être arrêté également à l'heure actuelle.

—Comment!.... M. Raymond lui aussi!......Un si brave, si honnête garçon! Et comment crois-tu pouvoir leur venir en aide?

—On ne sait pas! Mais tant de complications peuvent se présenter qui resteront inaperçues pour les indifférents et qui seront saisies par un être dévoué dans ma situation seulement, qui voudrait tant leur prouver sa reconnaissance.

Un pli s'était creusé sur le front pur de Jeannie.

Elle ouvrit la bouche mais se ravisant tout à coup, elle demeura silencieuse et n'articula pas les mots qui, évidemment, lui étaient venus sur les lèvres.

—Il me semble, dit-elle, au bout de quelques secondes, qu'il est l'heure de mon interrogatoire.

—Oui, monte dans le cabinet du juge, mais prends bien garde à lui. C'est un mauvais homme capable de tout. Il te tournera et retournera en tous sens pour te faire raconter sur le compte de la marquise un tas de choses qui n'existent pas.

—N'aie pas peur. D'abord je n'ai qu'à dire la vérité et ensuite, il ne me démontera pas aisément. Il n'y a pas de danger.

—C'est égal, fais bien attention. Je ne t'accompagne pas, on le trouverait suspect, mais je te reverrai avant ton départ.

Il lui serra de nouveau la main avec une émotion qui fit battre le cœur de Jeannie à coups précipités.

Comme elle arrivait dans le couloir qui précédait le cabinet du juge d'instruction, la porte s'ouvrit et Clément Gaube apparut sur le seuil.

—Mademoiselle, c'est votre tour, vint lui dire un huissier de service.

Mais au moment d'entrer, elle se heurta à l'ancien valet de chambre de M. de Cypières, et forcément leurs yeux.

Il était plus vert qu'une olive et tremblait comme quelqu'un qui vient de commettre une mauvaise action.

A l'aspect de Jeannie, les teintes livides de son visage devinrent blafardes, il fut obligé de s'appuyer au mur, tandis que de grosses gouttes de sueur coulaient le long de ses tempes.

—Ah mon Dieu! s'écria la jeune fille éperdue. Misérable.... Qu'est-ce que vous avez dit?....

Il ne put pas répondre un mot, la vie l'abandonnait.

Elle reprit plus violente:

—Traître, parjure, gredin!.... Vous venez de commettre une infamie, je le vois à l'épouvante de votre sale figure!..

Elle allait lui cracher à la face, l'huissier vit son mouvement, et la prévint, en la poussant en avant

—On ne fait pas de scandale ici, mademoiselle, lui dit-il. Entrez, M. le juge d'instruction vous attend.

Plus subtil qu'une couleuvre, Clément profita de cela pour s'esquiver lestement en rasant les murs.

Assis derrière son bureau, avec son mauvais regard, et ses lèvres plus flasques que jamais, tremblant d'impatience et de méchanceté, Gredinier attendait la sœur de lait de Madeleine.

—Vos noms et prénoms, lui demanda-t-il durement.

—Thérèse-Jeanne Séverac.

—Votre âge?

—Vingt-deux ans.

Elle fit les serments d'usage, et l'interrogatoire commença.

—Qui a soigné M. le marquis de Cypières? demanda le juge.

—Mme la marquise, M. le docteur Sintély, Clément et moi.

—Oh! vous, très peu, nous savons cela.

—Oui, parce que j'étais chargée de Mlle Léone que je n'ai pas quittée depuis qu'elle est au monde. Cependant, j'ai veillé quelquefois M. le marquis, en même temps que madame, afin de la soulager, car elle était brisée.

—Bien, mais en revanche Clément Gaube, lui, l'a soigné constamment?

—Constamment, oui.

—Nuit et jour?

—A peu près.

—M. de Cypières l'aimait beaucoup, n'est-ce pas?

—A coup sûr, beaucoup plus qu'il ne le méritait.

—Je ne vous demande pas cela. Tâchez de me comprendre et de rester dans la question. M. de Cypières avait-il en son valet de chambre une très grande confiance?

—Je le crois.

L'éclair de triomphe qui illumina la prunelle verdâtre du juge effraya Jeannie.

En faisant constater par elle, si dévouée à Madeleine, la confiance que M. de Cypières avait en Clément, en Clément dont les paroles infâmes venaient certainement d'accuser la marquise, M. Grenier devait lui avoir tendu quelque épouvantable piège, dans lequel Jeannie était naïvement tombée.

Après avoir laissé à son greffier le temps d'écrire, le juge continua:

—M. et Mme de Cypières avaient-ils entre eux des disputes fréquentes?

Jeannie ouvrit des yeux énormes.

—Des disputes fréquentes?.... répéta-t-elle abasourdie Mais M. le marquis adorait sa femme. Quant à Mme la marquise, même sous le couteau, elle ne se plaindrait pas. C'est la douceur incarnée. Non seulement, il n'y a jamais eu un mot chez nous, mais il était impossible de rencontrer un ménage aussi uni.

Grenier, violemment, interrompit la jeune fille.

—Assez! dit-il, ces comédies-là ne sont pas de mise ici. Et je dois vous avertir, mademoiselle, que la loi est extrêmement sévère pour les faux témoins. Si vous essayez de tromper ou d'égarer la justice en quoi que ce soit, elle le saura, et vous serez punie d'une peine excessivement grave: la prison.

—Comment? Qu'est-ce que vous voulez dire, s'écria Jeannie que les grands airs de Grenier n'intimidaient pas le moins du monde. Vous pensez que je ne dis pas la vérité?......ou que je veux vous tromper?......Gardez vos appréciations pour d'autres; moi, je n'ai jamais menti de ma vie.

Le juge haussa les épaules.

—A qui ferez-vous croire cela? dit-il.

—Mais à tous ceux qui me connaissent ou qui ont vu ma maîtresse.

—Allons donc!...... Tout le monde sait, au contraire, qu'il y avait des tiraillements profonds entre M. et Mme de Cypières; que celle-ci n'aimait pas son mari, qu'elle ne l'avait épousé que pour sa fortune et qu'elle le supportait difficilement, en raison d'un motif que vous connaissez mieux que personne, vous, sa confidente.

—Je l'ignore absolument.

—Je vais rafraîchir votre mémoire: Mme de Cypières détestait son mari parce qu'elle avait un amant qu'elle adorait.

Jeannie le laissa à peine achever.

Elle se leva indignée, rouge, suffocante, protestant de toute sa personne.

—Un amant!.... Mme la marquise Madeleine!.... s'écria-t-elle hors d'elle-même. Oser dire cela est la pire des infamies!....

—Prenez garde! si vous continuez à mentir ainsi, je vais être obligé de vous faire arrêter.

—Eh! faites-moi arrêter tant que vous voudrez!.... Mettez-moi en prison; condamnez-moi si vous le voulez!.... La tête sous la guillotine, je dirai toujours la même chose: Mme la marquise est une sainte et honnête femme, que la plus vile calomnie seule peut essayer de flétrir. Depuis son mariage, je ne l'ai jamais quittée, sa vie est un livre ouvert où tout le monde peut lire.

Si droit et si ferme était le regard de Jeannie, si décidée son attitude, toute sa personne respirait une si invincible énergie, que le juge n'osa pas continuer ses menaces.

—Cependant, dit-il, chacun sait très bien dans le pays, qu'autrefois Mlle de Bram a été fort éprise de son cousin Raymond Sintély.

—C'est faux. Si cette affection eût existé, Mme de Cypières s'appellerait aujourd'hui Mme Sintély.

—Je suis sûr que la baronne de Bram avait rêvé cette union?

—Oui, et si elle ne s'est pas faite, c'est que mademoiselle a parfaitement déclaré qu'il lui serait impossible de voir en son cousin autre chose qu'un frère.

—Vous êtes en contradiction formelle avec tout le monde. Mlle de Bram aimait M. Sintély, mais elle a sacrifié son cœur à son ambition.

—C'est une erreur; elle ne l'a jamais aimé.

—Alors, vous prétendez qu'après son mariage elle ne lui donnait pas de rendez-vous à l'hôtel de Cypières, en l'absence de son mari?

—Qui a pu proférer un aussi indigne mensonge?....

—Ceux qui l'ont vu.

—Personne ne peut avoir vu cela: D'abord pendant plus de deux ans nous avons couru le monde et nous sommes à peine restés à Paris. Ensuite dans les séjours rapides que nous y avons faits, M. le marquis, qui était plus amoureux de sa femme que n'eût pu l'être un jeune homme de vingt ans, ne la quittait pas plus que son ombre. Mme la marquise et lui vivaient ensemble les vingt-quatre heures de la journée sans se séparer une seule minute.

—Ce n'est pas possible.

—C'est cependant très vrai. M. le marquis n'a jamais mis les pieds dans un cercle ni dans un endroit quelconque où sa femme n'eût pu l'accompagner. Il ne faisait ni ne recevait de visites en dehors d'elle.

Il l'accompagnait chez ses tailleuses, chez ses modistes, chez tous ses fournisseurs.

—C'est cependant M. le docteur Sintély qui a accouché Mme la marquise?

Jeannie haussa les épaules.

—Oh! ça, dit-elle, il n'y avait pas moyen de faire autrement et M. le marquis n'était pas capable de remplacer un médecin.

—Oui, peut-être, mais on a remarqué que le docteur ne soignait pas cette cliente comme on les soigne d'habitude.

—Je crois bien. Il faisait pour elle ce que la pauvre madame avait fait pour lui quand, à quinze ans, il a eu la fièvre typhoïde et qu'elle est restée dix-sept nuits sans se coucher. Je voudrais bien savoir qui pourrait trouver cela étonnant, qu'il rendît à la fille ce qu'il devait à la mère?

—Alors vous ne voulez pas avouer autre chose?

—Que voulez-vous que j'avoue, sinon la vérité telle qu'elle est, telle que vous la diront tous ceux qui ont connu M. le marquis et Mme la marquise; tous ceux qui ont un cœur dans la poitrine; tous ceux qui ont le moindre principe d'honneur et de loyauté. Les autres, ceux qui parleront autrement que moi, monsieur le juge, ce sont ceux-là que vous pourrez faire arrêter comme de faux témoins parce que, dans un but ou dans un autre, ils auront véritablement proféré et inventé des mensonges.

Le magistrat vit qu'il n'en tirerait pas d'autres explications, et qu'insister plus longtemps était inutile, au moins pour en arriver au but que poursuivait M. Grenier:—établir la complicité de Raymond Sintély et de la marquise de Cypières.

—On va vous lire votre interrogatoire, dit-il. Après cela vous le signerez.

Jeannie écouta fort attentivement. La première partie était assez exacte, elle ne protesta pas. Mais quelle ne fut pas sa stupéfaction quand un peu plus loin, elle entendit ces mots:

—En ce qui concerne les relations adultères de la marquise de Cypières avec Raymond Sintély, Jeanne Séverac ne les a jamais vues, mais les croit possibles.

Alors la nature violente de la jeune fille reprit le dessus, les instincts de la paysanne honnête et droite primèrent tout, étouffant les principes de politesse et d'éducation qu'elle avait acquis au contact de Madeleine.

Elle se leva, pâle de colère, les yeux allumés, les lèvres tremblantes et d'un bond se précipita vers le greffier.

Elle voulait le prendre à la gorge, et l'eût fait certainement, si celui-ci devinant son intention n'eût prudemment mis entre elle et lui la table de bois noir sur laquelle il avait écrit.

—Comment, s'écria Jeannie en lui montrant le poing, misérable, canaille, bandit......vous avez eu le toupet d'écrire une semblable chose? Est-ce que j'ai dit ça, moi?......Est-ce que je l'ai dit?......quand il y a une heure que je soutiens le contraire!

Le juge effrayé des conséquences que pouvait avoir cette affaire avec une fille, aussi intelligente qu'énergique, et qui ne se gênerait pas au dehors pour la raconter à qui voudrait l'entendre, se hâta d'intervenir.

Il essaya d'abord d'être sévère.

—Prenez garde, dit-il, si vous insultez un homme qui n'est pas magistrat, mais qui est attaché à la justice, vous allez vous créer une très mauvaise affaire.

—Eh! que m'importe! Faites ce que vous voudrez. Moi, de mon côté, je dirai à tout le monde qu'après avoir refusé de proférer le mensonge que vous vouliez me faire dire, après avoir repoussé de toutes mes forces les calomnies qu'on invente contre ma pauvre maîtresse, j'ai vu cette chose incroyable: que votre greffier a écrit le contraire de ce que j'avais dit, et que vous, un juge, vous avez voulu me les faire signer tout de même et cela par un procédé indigne d'un honnête homme

Nous verrons bien si parmi tous ceux à qui je raconterai ce que vous venez de faire il n'y en aura pas pour le croire, et pour répéter très haut que c'est une chose monstrueuse.

Et parbleu! c'était bien cela qu'il redoutait!

Décidément, cette fille était dangereuse.... Le juge s'adoucit tout à fait.

—En voilà des exagérations, dit-il, pour un mot échappé à la plume d'un malheureux greffier qui écrit depuis ce matin. On va l'effacer et vous signerez après.

—Ça ne me suffit pas, dit-elle toujours furieuse.

—Que vous faut-il donc?

—Je veux dicter ma déclaration mot à mot, autrement je ne la signerai à aucun prix.

Il fallut en passer par ce qu'elle voulait.

Et nettement alors, en ne faisant grâce d'aucuns détails, elle redit son énergique protestation en faveur de celle qu'elle estimait au moins autant qu'elle l'adorait.

Exténuée de fatigue, arrivée à un état d'exaltation et de désespoir impossible à dire, car elle voyait maintenant quels pièges infâmes entouraient la pauvre Madeleine et quels terribles ennemis Raymond et la marquise avaient contre eux, Jeannie rejoignit sa voiture l'âme brisée de douleur.

—Mademoiselle, lui dit le maître de l'hôtel où les cochers de La Roche-Morte faisaient reposer leurs chevaux, Guillaume m'a chargé de vous prévenir qu'il vous attendait un peu plus loin que la sortie de la ville, au petit bois du Lion.

Elle pensa que c'était André qui avait donné cet ordre afin de n'être pas vu avec elle par quelque personne indiscrète, et cette idée lui donna des ailes.

Elle ne se trompait pas. A quelques pas de la voiture arrêtée sous les arbres, le jeune homme l'attendait en fumant une cigarette.

—Eh bien! lui demanda-t-il dès qu'il l'aperçut et sans se cacher de Guillaume qui, de même que les vieux serviteurs de la Roche Morte, adorait Madeleine et Jeannie, que s'est-il passé?....

Elle lui raconta en pleurant tout ce qui s'était produit sans oublier le piège qui lui avait été tendu.

—Comme tu es fière et vaillante, s'écria André lorsqu'elle eut terminé; comme c'est bien ce que tu as fait là!

Et il pressait les petites mains de la jeune fille, très émue, l'enveloppant d'un regard si tendre et si bon que Jeannie sentit disparaître et s'envoler de sa pensée tout ce qui n'était pas cet amour exclusif et absolu de sa vie entière.

Mais elle se ressaisit vite et eut la force de s'arracher à un sentiment qu'elle considérait à l'heure actuelle comme un acte de coupable égoïsme.

En effet, Madeleine persécutée, Madeleine, la fille de leur bienfaiteur à tous les deux, ne devait-elle pas absorber uniquement toute leur pensée?

—Vois-tu, André, lui dit-elle la gorge serrée par une indicible émotion, malgré nos efforts, notre volonté, notre vaillance, j'ai bien peur que Madeleine soit perdue. Car dans tout ce qui lui arrive, sous les insinuations qu'on essaie d'élever contre elle, derrière les mensonges et les calomnies dont on l'abreuve, il me semble voir la main redoutable de cette femme maudite qui est capable de tout, même du crime,—de Mme de Mondragon!......

André Bascou devint horriblement pâle.

Cette pensée, il l'avait eue aussi.

Alors, si Claire, avec son intelligence redoutable, son absence complète de sens moral, et l'arme terrible qu'elle tenait de M. de Cypières, voulait la perte de Madeleine, c'en était fait de la pauvre femme, elle était en effet perdue, perdue sans que leurs dévouements à eux, chétifs, soient capables de la sauver.

—Est-ce que tu sais quelque chose d'elle? demanda-t-il à sa compagne d'enfance.

—Hélas! non!.... Mais cette mauvaise figure si bouleversée de Clément, son âme damnée, m'a donné un coup terrible et a fait naître en moi un atroce pressentiment.

—Quel serait son but?

—Les millions de Cypières.

—Elle n'est pas mariée, et elle a cent mille francs de rente.

—Qui peut connaître les dessous de cette âme noire et mystérieuse?....

—Et Léone?......

—Bah! une enfant de cet âge ne pèse pas lourd pour une femme comme la vicomtesse!

—Ah! tais-toi, malheureux, tu me fais frémir!....

—Eh! crois-tu que je ne sois pas mille fois plus désespérée que toi de ces pensées. Depuis l'arrestation de madame, elles hantent mes jours et mes nuits. Ah! pourquoi, pourquoi ne les ai-je pas eues plus tôt?

—Qu'eusses-tu fait?......

—Là bas, à Paris, je l'eusse épiée, surveillée, et j'eusse réussi à ce qu'aucune de ses actions ne puisse m'échapper.

Tandis qu'aujourd'hui je ne sais rien.... Je n'ai aucune preuve que mes pressentiments et mes convictions pour disculper l'une, accuser l'autre.

Depuis un instant, Bascou réfléchissait.

—Ecoute, lui dit-il, j'ai voulu d'abord donner ma démission pour veiller sur Léone, et me consacrer à elle. Si je ne l'ai pas fait, c'est que dans la situation où je suis, je peux suivre l'affaire, et savoir des choses utiles. Je vais essayer de connaître les chefs d'accusation qu'on élève contre Madeleine. Quand, comment, à quelle date, elle est accusée d'avoir empoisonné M. de Cypières.

Si on l'a arrêtée, c'est que, vraies ou fausses, il y a des choses précises contre elle. Lorsque je saurai cela, je ferai une enquête, seul, autour de Mme de Mondragon, de Clément, de Reine Penhoët, cette fille pâle et muette, aux yeux de braise. Je m'y briserai peut-être; mais n'y aurait-il qu'un indice plus léger que le vol d'un oiseau, s'il y est, je le découvrirai, et je sauverai Madeleine.

Es-tu contente?....

Elle se jeta dans ses bras, l'âme réconfortée par ces bonnes paroles, et reprit presque heureuse la route de la Roche-Morte.

A continuer.

Conversation paternelle, il y a trente ans:

—Je suis bien heureux.

—Ah!

—Mon fils fait des progrès étonnants. Son proviseur m'a dit qu'il dénotait une intelligence hors ligne.

La même, aujourd'hui:

—Je suis heureux et fier.

—Ah!

—Oui. Mon fils a encore eu un prix de trapèze. Son proviseur m'a dit qu'il a les plus gros biceps de tout le lycée!

Un vieux monsieur bouscule un gavroche dans la rue.

Le gavroche se retourne, toise son antagoniste, et, de cette voix canaille qui est propre à la corporation:

—Mâtin! T'es bien pressé, ma vieille...... Tu vas donc chez Brown-Séquard!

Dans un restaurant fréquenté par des rapins.

—Garçon, qu'est-ce que c'est encore que cette viandasse?

—Ce que monsieur a commandé, un bœuf nature.

—C'est possible, mais je ne vous ai pas demandé un bœuf nature....morte.

M. Loubet est à la tribune;

—Entre les théoriciens de l'anarchie, dit-il, et les praticiens, ceux qui allument des bombes, il n'y a que l'épaisseur d'un cheveu......

—Oh! pas d'un cheveu, interrompt un questeur, d'une mèche!

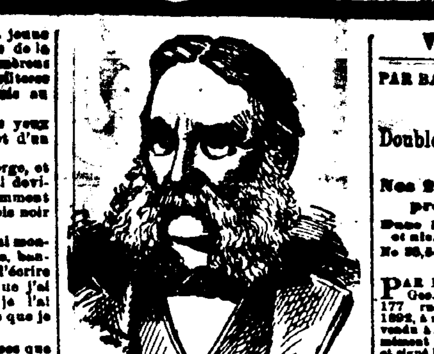

Le vieux guerrier parle favorablement du King's Royal Germetuer.

J'ai souffert pendant des mois d'insomnies et d'indigestions sans soulagement. Un ami, un jour, m'engagea à faire l'essai du Royal Germetuer du Dr King. Je fis l'essai et fus soulagé. J'espère être parfaitement guéri.

JAMES LONGSTREET.

Gainesville, Géo., le 27 juin 1890.

St Louis, 7 février 1890.

Je souffre depuis dix ans d'un catarrhe et d'une bronchite. Je me soigne entre temps, mais sans grands résultats, évitant toujours de prendre des médicaments patentés. Il y a environ six semaines, cependant, que je fais l'essai du Royal Germetuer, j'en suis à la troisième bouteille et je sens que je suis entièrement guéri. Néanmoins je ne céderai pas pour mille dollars mon droit d'en continuer l'usage.

Respectueusement, J. B. LEGG, Architecte. Bâtisse de la Banque de Commerce.

M. B. Avery & Cie, Atlanta Géo., disent: "Nous vendons cinq fois autant de votre Royal Germetuer que de tout autre médicament patenté sur le marché, et il donne universelle satisfaction. La demande augmente sans cesse."

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans deux bateaux-pilotes.

Succession de Wm. Thomas Levine.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29 648—En vertu d'un ordre de vente daté du 3 juin 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits, titres et intérêts et partie de possession légitime de la succession de William Thomas Levine en deux bateaux pilote à vapeur, faisant le service entre ce port et les Jetées, sur le fleuve Mississippi, comme suit, savoir:

Dans le bateau pilote à vapeur "Jennie Wilson" la partie de possession de la dite succession étant de un trente-cinquième (1|35) et dans le bateau pilote à vapeur "[illegible]derwriter" la partie de possession de la dite succession, étant de quarante-et-un [illegible] (41|1596).

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 juin—6 13 20 27—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriété de valeur améliorée, connue comme le No 7 RUE NORTH.

Faisant face à la Place Lafayette.

Thomas Winan vs Mme Sallie Bradford Bailey, femme de C. H. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,346—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 16 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues North, St Francis, Poydras et St-Charles [illegible] comme Purnell's Row et faisant face au coin des rues North et St Francis; le dit lot mesurant environ trente deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue North sur soixante dix huit pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur [illegible] avec une allée ayant une façade d'environ trois pieds neuf pouces sur la rue North sur toute la profondeur du dit lot, ainsi que l'usage des lieux d'aisance et le droit de passage qui y conduit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

13 juin—13 20 27—juil 5 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant l'encoignure Marais et Toulouse; dans l'îlet borné par les rues St Louis et Villeré.

New South Building and Loan Association vs Mme Julia Jamet, épouse de Lucien Dupre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,680—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances lui appartenant, située dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Toulouse, St Louis et Villeré, laquelle portion de terre mesure au pied américain, plus ou moins, quatre-vingt pieds, un pouce et sept lignes de face rue Marais sur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Toulouse [illegible] de L. Surgi en date du 16 février 1849 et déposé comme plan No 41 du Livre des Plans M dans l'étude de H. P. Caire, ancien notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

6 juin—6 13 20 27—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Azemaïde Simmes et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,479—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, compris dans le carré borné par les rues Commune, maintenant Tulane Avenue, Tremé, maintenant Liberty, et Jackson, maintenant Gasquet, et Franklin, désignés par les numéros un et quatre sur un plan fait par C. A. Hédin, voyer, daté le 5 avril 1857, déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire. Le lot No un mesure vingt neuf pieds de face à la rue Franklin, entre les rues Commune et Jackson, quatre-vingt-cinq pieds trois pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos 2, 3 et 4, quatre-vingt-dix pieds trois pouces et sept lignes sur le côté opposé, vingt-neuf pieds quatre pouces et cinq lignes de largeur dans le fond. Le lot No 4 mesure vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Commune, entre Franklin et Tremé, quatre-vingt-douze pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du lot No 3, quatre-vingt-dix-huit pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du côté opposé, et quarante-et-un pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec 41 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées et aliénées sur les dites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de quatre cent quatre-vingt-douze piastres avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er avril 1875 et un autre montant de huit cent soixante-neuf piastres pour contribution sur quarante-une actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane avec 8 pour cent d'intérêt par an sur neuf appels annuels de contributions de quatre vingt deux dollars chacun, chaque appel portant intérêt de huit pour cent par an à partir de la date de la vente, les appels étant le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1889 inclusivement et les frais et charges dans l'affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville sur les dites propriétés.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette des actions hypothéquées pour les dites quarante-une actions, pas encore dues, mais sujettes à être appelées en vertu de la charte et des lois relativement à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de deux mille neuf cent cinquante deux dollars et assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la dite Banque. Et le reste du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 9

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je publierai dans ces colonnes le résultat de mes recherches constantes et consciencieuses. J'en ferai connaître les effets en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai ici quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles: c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise...... et ses œufs. Mon Punaisicide Liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé et sans lésinerie.

Voici le moment où va avoir lieu l'éclosion des œufs de la punaise. Il est important de prévenir cette éclosion et de réduire ces œufs en poussière partout où ils sont comme incrustés!

C'est au No 154, rue St-Pierre, que l'on continuera à trouver mon Mud Bug Killer, ou Punaisicide, au prix de 75 cents la bouteille de 24 onces.

Toute explication nécessaire sera donnée.

26 fév— Dr C. TESTUT.

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double Cottage d'un rapport permanent.

Nos 297 et 297 1|2 rue Conti, près de la rue Derbigny.

Dans l'affaire de Charles Burkhardt et als. vs Chas C. Burkhardt et als.

No 38,840—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 17 mai 1892 et signé le 23 mai 1892 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus—

Le cottage double rémunératif, en bois à 1 étage en ardoise, avec 2 étages au fond Nos 297 et 297 1|2 rue Conti, près de Derbigny, ayant 10 chambres, citerne, allée de côté, hangars et arrière cour, etc. Le lot est désigné comme lot No 20 dans l'îlet No 46, situé dans le Deuxième District de cette ville, et borné par les rues Conti, St-Louis, Claiborne et Derbigny, et ayant (mesure américaine) d'après le plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 1er Mai 1840, déposé au bureau de feu David L. McCoy, notaire public, en cette ville, 25 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce et 6 lignes entre lignes parallèles. Dans un voisinage central, convenable et pour eux, la propriété rapportant d'une façon permanente $228 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a à 1 et 2 ans, garantie par des billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans avec intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant renfermer la clause de non aliénation, la police d'assurance devant être transférée aux détenteurs des billets, et en cas de procès pour forcer le paiement des billets, la clause allouant 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les autres clauses de garantie usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1892 et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

29mai—29—juin 4 11 18 25—juil—2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage double, de bon rapport.

Nos 36 et 36 1|2 et 38 et 38 1|2 avenue Washington, près de la rue St-Thomas

Succession de Andrew Frey.

No 35,673.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juin 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Les cottages doubles en bois d'un bon rapport Nos 36 et 36 1|2, 38 et 38 1|2 Avenue Washington, près la rue St Thomas, (entrées de la banquette, ayant galerie de façade) et 6 chambres à chaque corps de logis, citernes, dépendances, arrière cour et allées sur le côté, etc.

La propriété mesure sur la façade une totalité de 64 pieds 8 pouces à l'Avenue Washington, et est composé en tout des lots Nos 8 et 9 et d'une partie du lot No 10 dans le carré B borné par l'Avenue Washington, les rues Sixième, St Thomas et la rue projetée Livaudais, dans le Quatrième district de cette ville, sur un plan dessiné par Chas Campes, daté du 25 avril 1846, déposé au bureau de J. Cuvillier, notaire en cette ville. Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 28 pieds de face Avenue Washington sur 121 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles et la partie du lot No 10 mesure 8 pieds 8 pouces de face Avenue Washington sur 121 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi qu'il est mieux démontré sur un plan de Jno F. Braun, Esq., exposé à l'endroit de la vente. Etant sur une large rue solidement pavée, et dans un district populeux, ces cottages doubles de choix sont toujours loués à de bons locataires.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, et assurance, transférés et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles pour 1892 et un dépôt de 10 pour cent comptant de l'acquéreur sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Kernan, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur

11juin—11 18 25—juil—2 9 16

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DE CHOIX

—DANS LE—

TROISIÈME DISTRICT.

La spacieuse et confortable Résidence-Cottage à un étage avec mansarde bien finie,

NO 398 RUE NORD REMPARTS

No 19,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

Succession de J. B. Levêque.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 29 juin 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de J. B. Levêque, daté le 24 mai 1892, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Cette certaine portion de terre, comprenant près de deux lots, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, St Antoine et Bourbon ou Bagatelle, mesurant 52' 2" 3''' face à la rue N. Remparts sur 127' 10" 5''' de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande et confortable résidence à un étage avec mansarde, ayant vestibule au centre, salons doubles et chambres à coucher et chambres et cabinets bien finis dans la mansarde, bâtisses à deux étages dans le fond divisée en 6 chambres, cuisine, buanderie, hangard et écurie, porte-cochère, cour pavée, 2 citernes, puits, etc, voisinage choisi et à proximité de toutes les commodités.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1892 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

29mai 25 juin 4 11 18 24 26

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Bernard Garcia et de Francisca Pinto, son épouse.

Dossier No 36 826—Cour Civile de District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur, Bureau, No 60 rue Bienville, SAMEDI, 16 juillet 1892, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1892—

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St-Claude, Marais, Bourbon et St Antoine, mesurant 25 pieds de face à la rue St-Claude sur 150 pieds de profondeur.—Ensemble une maison basse couverte en ardoises contenant galerie de côté, 4 chambres, 1 cabinet dans la cour, 1 cuve, 1 hangar, corridor de chaque côté de la maison. Latrines, etc, etc.

La maison est désignée par le numéro 433 rue St-Claude.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant en outre du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1892 et déposera entre les mains de l'encanteur 10 pour cent sur le prix d'achat.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, notaire.

15juin—15 18 25—juil 2 9 16

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

—ET—

EFFETS MOBILIERS.

Succession de John Schelling.

No 35,047—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau: 177 rue Commune—LUNDI, 27 juin 1892, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, No 189 rue Huitième, près la rue Camp, en vertu et conformément à un jugement rendu le 11 mai 1892 et signé le 18 mai 1892 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, dans la succession ci-dessus intitulée—

Tous et en particulier les meubles et effets mobiliers contenus dans le dit local, plus pleinement décrits dans l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

14juin—14 18 19 25 à la date

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix

DU SECOND DISTRICT,

Joli "Cottage-Home" en Bois,

No 301 rue Hôpital.

SUCCESSION DE JAMES DILLON.

No 38,248—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 27 juillet 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 20 juin 1892, dans l'affaire de la succession de James Dillon, dossier No 38,248, il sera vendu à l'encan:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bayou, Derbigny, Roman et Hôpital, mesurant 27 pieds face rue Hôpital, sur 104 pieds 6 pouces sur la ligne la plus proche de la rue Derbigny; une première profondeur de 30 pieds de l'autre côté de la ligne; de là s'élargissant à angles droits d'environ 4 pieds vers la rue Roman, de là une autre profondeur de 29 pieds sur une ligne oblique à la ligne derrière. Désigné par la lettre "B" sur un plan de J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte pardevant Edouard Barnett, ancien notaire, en date du 25 juin 1892.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis, notaire. 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

26 juin—26—juil 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale dans le premier district,

No 99 rue South Peters et 82 rue Fulton, entre Lafayette et Girod.

Propriété cottage au coin sud-est des rues St-André et Liberté,

Et deux terrains rue Upper Line entre Camp et Magazine.

A l'encan. A crédit.

Succession de John Calder.

No 12,479—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR JNO. H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 4 juin dans la susdite affaire, le 8 juin 1892 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° La bâtisse en briques à trois étages Nos 99 rue South Peters et 82 rue Fulton, dans le Premier District carré d'îlet borné par les rues South Peters, Fulton, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 2 sur un plan de L. H. Pilié, daté du 11 février 1876, et mesure 24 pieds, 2 pouces 7 lignes rue South Peters; 24 pieds 2 pouces 2 lignes de façade rue Fulton, sur 117 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 1; et 117 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté, le séparant du terrain No 3. Cette propriété est convenable pour toute exploitation commerciale.

2° Le cottage en bois à un étage No 423 rue Liberté, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Liberté, Franklin, St André et Joséphine. La propriété se compose de deux terrains, désignés par les Nos 9 et 10. Ils se touchent et mesurent chacun, 29 pieds 11 pouces de façade rue St André, sur 80 pieds 1 pouce de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Liberté et St-André. Le cottage a six chambres, auvent, etc, il est situé dans un quartier bien amélioré, près de marché, etc., et à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer.

3° Les deux terrains dans le Sixième district, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Lynn et Upper Line, désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire en cette ville, en date du 15 août 1866 et mesurant comme suit: Le terrain No 6 a 30 pieds, 2 pouces, 5 lignes de façade rue Upper Line, sur 84 pieds de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue de Camp; et 85 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7; et 30 pieds de largeur à l'arrière. Le terrain No. 7 mesure 30 pieds, 2 pouces, 5 lignes de façade rue Upper Line, 87 pieds, 11 pouces, de profondeur sur la ligne de côté; et 85 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'autre côté, 30 pieds de largeur à l'arrière.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 7 pour cent par an; lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892 en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de dix pour cent comptant du prix de la vente, au moment de la criée.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Wm Morgan Gurley, notaire.

11 juin—11 18 25—juillet 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques à quatre étages,

No 46 rue Levée, entre Champs-Elysées et Marigny.

Cottage Double de Choix.

No 552 rue des Remparts, entre les rues Espagne et Mandeville,

Et Cottages et Corps de Logis

Rue des Français, St-Claude, Chartres et autres rues.

Tous rapportant de beaux loyers.

A L'ENCAN. A CRÉDIT.

Vente en partage

Dans l'affaire de Veuve Louis Fix vs. George A. Koepke.

No 29,381—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 2 juillet 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire mentionnée ci dessus par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, le 29 mai 1891 et signé le 10 mai 1891 et un jugement subséquent rendu le 16 mai 1892 et signé le 20 mai 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Levée (ou Chemin Public), les rues Victoire Marigny et Champs Elysées, et mesurant, conformément à un plan par F. A. Tourné, le 13 mai 1854, 23 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Levée (ou Chemin Public) sur une profondeur, entre lignes parallèles d'environ 119 pieds 2 pouces, mesure américaine, ensemble avec la moitié d'une allée et cour, à tout au fond du dit lot conduisant à la rue Marigny.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages désigné par le No 46 rue Levée.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Mandeville et Espagne, étant le lot No 3 sur un plan de C. A. Hedin, le 1er avril 1852, et mesure en mesure américaine 32 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double No 552 rue Remparts, ayant 3 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc.

3° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Musique et Washington, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan par C. F. Zimpel, le 6 novembre 1833. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun mesure française, 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage, No 617 rue des Remparts, ayant 5 chambres, etc., et un cottage double Nos 619 et 621 rue des Remparts coin Musique avec trois chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres Royale, Champs Elysées et Marigny, étant partie du lot 66 sur le plan primitif du Faubourg Marigny, mesurant en mesure française 36 pieds de face à la rue de Chartres sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignée par les Nos 405, 407 et 409 rue de Chartres.

5° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Derbigny et Roman, et mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Français, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent un cottage double rue Français, ayant 4 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc., et un cottage double formant le coin sud-ouest des rues Français et Derbigny.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Français et Union, et mesure 30 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 170 pieds et 6 pouces, composé de tout le lot No 11 et partie du lot No 1, d'après un plan de L. Surgi. Les améliorations comprennent le cottage à un étage, No 532 rue Derbigny, ayant 4 chambres, et un cottage dans le fond, avec 6 chambres, etc.

7° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Moralès, Clouet et Louisa. Le lot est désigné par le No 14 sur un plan par W. H. Bell, le 7 décembre 1857, et mesure 31 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude sur 118 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; et aussi une autre portion de terre adjacente au dit lot No 14, faisant face à la dite rue St-Claude et mesurant 15 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude sur 118 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié du lot No 15 sur le dit plan.

Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignée par le No 573 rue St-Claude, ayant 6 chambres.

Conditions de la vente.—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, datés le jour de la vente et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement, cinq pour cent commission d'avocats en cas de procès sur les dits billets, et toutes les autres clauses de garantie usuelles; les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Préot, Esq., notaire public.

28 mai—28—juin 4 11 18 25—juil 2

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON,

Chevaux, Vaches, Wagons et Harnais.

Succession de Mme Francine Lacoste, femme de Matthew Tamer.

No 35,739.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 6 juillet 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, daté le 20 juin 1892, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, au local No 461 rue Nord Remparts, entre Port et St Ferdinand—

Un lot de meubles de maison, deux chevaux, cinq vaches, un wagon, une charrette de boucher avec harnais.

Conditions—Comptant avant livraison.

25 juin—25 26—juil 5 6

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue [illegible].
8 Carondelet et [illegible].
9 Prytanie et [illegible].
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 22
16 Poste H. et L. Co, No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseum.
26 Jackson et Liberté.
27 Douzième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 8.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Mire et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Mire.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Mire.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Pobée? et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
[illegible]13 Presse à Coton et Levée.
[illegible]14 Marché Washington.
[illegible]15 Louisa et Remparts.
[illegible]12 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
[illegible]13 Dauphine et Indépendance.
[illegible]14 Station des cars, Pologne.
[illegible]15 Casernes des Etats-Unis.
[illegible]16 Royale et Dauphine.

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$518 578 30	
Sur risques de rivières	16 385 97	
Sur risques de mer	9,242 65	$544,207 92
A ajouter:		
Primes non acquises de 1890		132,231 10
Total des primes		$676,439 02
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		22,782 68
Revenu total		$699,221 70
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$227,690 36	
Sur risques de rivières	5,644 92	
Sur risques maritimes	6,647 24	
Total pertes payées	$239,982 52	
Primes remboursées et cancellations	67,027 97	
Commissions	81,555 60	
Réassurances	47,130 73	
Taxes et licences (y compris toutes les taxes arriérées)	17,924 41	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, frais judiciaires etc.	49,344 37	
Total des déboursés		$502,965 60
Surplus		$196,256 10
Desquels—		
Réservé pour risques non expirés		$138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		44,859 55
Profits et pertes		12,830 96
		$196,256 10

ACTIF (A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir:		
En banques	$101,444 38	
Au bureau	3,615 10	$105,059,48
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Constant		106,500 00
$150,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		192,009 00
[illegible],000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		[illegible]
[illegible],000 bons de la Louisiane 4 pour cent		[illegible]
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)		18,985 0[illegible]
Une action du capital du N. O. Board of Trade		20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		125 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co		[illegible]
Une action French Opera House Co		150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de perception		65,731 63
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.		2,000 00
		[illegible]

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	60,000 00
Dividendes non payés	840 00
Réservé pour risques non expirés	138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,859 55
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)	890 97
	$545,096 16

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.

M. T. DUCROS, notaire. 123 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, F. G. ERNST, J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, Lne, 19 janvier 1892.

20 janv—1a

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sédatif et consécutif souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques [illegible] ou d'une constitution ruinée par les maladies.—Bouteille de 8 onces [illegible]

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

BUREAUX

L'Abeille de la [illegible]

LA RENTE

AU [illegible]